
CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

Lundi, 27 Février 1826.

Résolu, Qu'un Comité de Cinq Membres soit nommé pour enquérir et recueillir des informations sur les Décisions rendues dans les Cours de Justice, relativement à la Langue dans laquelle l'Assignation doit être donnée à un Défendeur à comparoître dans les Cours Civiles, et aussi sur les Règles et Ordres des dites Cours qui peuvent se rapporter à telles Décisions ; pour du tout faire rapport à cette Chambre, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir Personnes, Papiers et Records.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Vallières*, Mr. *Berthelot* et Mr. *Heney* composent ledit Comité.

Attesté,

P. E. DESBARATS,

Greffr. Asst.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

CHAMBRE DE COMITE',

Mercredi, 1er. Mars 1826.

EN Comité sur l'Ordre de Référence ci-annexé.

PRESENS :

Messieurs *Berthelot*, *Vallières* et *Viger*.

Mr. *Viger* appelé à la Chaire.

Lu l'Ordre de Référence.

Ordonné, Que *Louis Plamondon*, Ecuyer, Avocat, et *J. F. Perrault*, Ecuyer, un des Protonotaires de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, comparoissent devant ce Comité Demain matin à Dix heures-